



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard, maire-suppléant
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 SEPTEMBRE 2017 AU 8 NOVEMBRE 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2017.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.



No de résolution
ou annotation

10. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE 2017 AU 12 MARS 2018.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018 ET À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2018.
12. JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2018.
13. AUTORISATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017-2021.
14. FORMULAIRE "USAGE DE L'EAU POTABLE".
15. PROJET "FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT".
16. PAIEMENT DES FACTURES 3878 ET 3879 À LA COMPAGNIE LES STRUCTURES DGL. RÉF. : TRAVAUX CENTRE SPORTIF.
17. PAIEMENT DE LA FACTURE 2016 À PLOMBERIE FORILLON - RÉF. : TRAVAUX DE PLOMBERIE AU CENTRE SPORTIF.
18. PAIEMENT DE LA FACTURE 1610 À LA COMPAGNIE STEEVES LALIBERTÉ ÉLECTRIQUE INC. - RÉF. : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AU CENTRE SPORTIF.
19. TRAVAUX D'ISOLATION DES TUYAUX DE DRAINAGE - RÉF. CENTRE SPORTIF.
20. ANNULATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES BÂTIMENTS VACANTS.
21. RÉVISION PÉRIODIQUE - RECONNAISSANCE POUR EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.
22. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - RÉF. : AVENTURE MURDOCHVILLE.
23. DEMANDE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
24. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout au point 24 - AFFAIRES NOUVELLES - de l'élément suivant :

A) ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES BÂTIMENTS VACANTS.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 septembre 2017 et de l'assemblée spéciale du 2 octobre 2017 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 septembre 2017 et de l'assemblée spéciale du 2 octobre 2017 soient et sont par les présentes acceptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 6 septembre au 8 novembre 2017, excluant les dépôts-salaires, qui s'élèvent à 617 811,51.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 6 septembre au 8 novembre 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 327 à 454 ainsi que les prélèvements 31, 32, 33 et 34 confirment le paiement des déboursés pour la période du 6 septembre au 8 novembre 2017 et totalisant le montant de 617 811,51 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2017.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2017 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2017 se lit comme suit :



No de résolution
ou annotation

Revenus :

Au 31 octobre 2017 : 2 219 247,67 \$

Dépenses :

Au 31 octobre 2017 : 2 042 260,25 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au
31 octobre 2017 soit et est accepté sous réserve
de vérification par les membres du Conseil et par
les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de madame Mylène Fortin, présidente du Camp de jour 2017 remerciant la Ville de Murdochville pour sa générosité.
02. Lettre de madame Marie-France Bergeron remerciant la Ville de Murdochville pour son soutien dans sa collecte de fonds pour le défi Moi pour Toi 2017.
03. Lettre de madame Micheline Anctil, présidente du Conseil d'administration du CAUREQ relativement à la redistribution des excédents pour l'année financière 2016-2017.
04. Copie conforme d'une lettre transmise par monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et des régions, et relatives aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.
05. Lettre de madame Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion relativement à la 15^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles.
06. Lettre de monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informant la contribution du Gouvernement du Québec d'une somme maximale de 100 000 \$ au projet de rénovations majeures au Centre sportif.
07. Lettre du Centre de service du territoire public du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles confirmant la résiliation du bail 086150 00 003.
08. Lettre de monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général de la Mutuelle des Municipalités du Québec relativement à ristourne pour l'exercice financier 2016.



No de résolution
ou annotation

09. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé relativement aux redevances éoliennes.
10. Lettre de monsieur François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant la 21^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec.
11. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé accompagnant le premier versement de la somme allouée pour les travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'hôtel de ville dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.
12. Lettre de madame Julie Blais, directrice générale du Réseau Biblio GÎM informant la Ville que la Bibliothèque municipale est finaliste au programme BiblioQualité.

9. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Le maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, fait la lecture du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Murdochville pour l'année 2017.

10. RÉSOLUTION 17-092 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE 2017 AU 12 MARS 2018.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 13 novembre 2017 au 12 mars 2018.

11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018 ET À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2018.

Avis de motion est par les présente donné par le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il



No de résolution
ou annotation

présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement pourvoyant à l'adoption du budget pour l'année 2018 et à l'imposition des taxes pour l'année 2018

12. RÉSOLUTION 17-093 - JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2018.

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la Loi des cités et villes.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour l'année 2018 les assemblées régulières soient tenues comme mentionnées au calendrier des assemblées régulières de 2018 ci-dessous décrit, à savoir le deuxième (2^e) lundi de chaque mois à compter de 19 h 00, sauf pour le mois de janvier où elle aura lieu le 3^e lundi, soit le 15 janvier 2018 et pour le mois d'octobre où elle aura lieu le mardi, 9 octobre 2018.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DE 2018

- lundi, 15 janvier 2018
- lundi, 12 février 2018
- lundi, 12 mars 2018
- lundi, 9 avril 2018
- lundi, 14 mai 2018
- lundi, 11 juin 2018
- lundi, 9 juillet 2018
- lundi, 13 août 2018
- lundi, 10 septembre 2018
- mardi, 9 octobre 2018
- lundi, 12 novembre 2018
- lundi, 10 décembre 2018

13. RÉSOLUTION 17-094 - AUTORISATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017-2021.

CONSIDÉRANT QU' un nouveau Conseil municipal a été élu le 5 novembre dernier.

CONSIDÉRANT QU' il faut deux (2) signatures sur les chèques de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient et sont par les présentes autorisées à signer les chèques d'opérations courantes de la Ville de Murdochville, à savoir :

- Délisca Ritchie Roussy, maire
- Martin Pelletier, conseiller
- Dawn Eden, conseillère
- Pierre-Marie Smith, conseiller
- Daniel Fournier, conseiller
- Jean-Pierre Chouinard, conseiller
- Léonie Ste-Croix Blondin, conseillère
- Jean-Pierre Cassivi, directeur général et greffier



No de résolution
ou annulation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

14. RÉOLUTION 17-095 - FORMULAIRE "USAGE DE L'EAU POTABLE".

CONSIDÉRANT QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise sur pied par le Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier de cette stratégie est de réduire la quantité moyenne d'eau distribuée par personne.

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT oblige la Municipalité à remplir et à transmettre le formulaire "Usage de l'eau potable 2016" à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONSIDÉRANT QUE ce formulaire doit être mis à jour annuellement.

CONSIDÉRANT le formulaire "Usage de l'eau potable 2016" complété par le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, et approuvé par la Direction des infrastructures à Montréal.

CONSIDÉRANT les explications données aux membres du Conseil municipal par le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, relativement à ce formulaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le formulaire "Usage de l'eau potable 2016" complété par le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit adopté.

QU'un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable soit présenté annuellement au Conseil municipal.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

15. RÉOLUTION 17-096 - PROJET "FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT".

CONSIDÉRANT la résolution 17-079.

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente doit être signé entre la Ville de Murdochville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme "Fonds conjoncturel de développement.

POUR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soit
et est autorisée à signer le protocole d'entente
à intervenir avec le ministère des Affaires
municipales et de l'Occupation du territoire dans
le cadre du programme "Fonds conjoncturel de
développement.

**16. RÉSOLUTION 17-097- PAIEMENT DES FACTURES 3878 ET
3879 À LA COMPAGNIE LES STRUCTURES DGL. - RÉF. :
TRAVAUX CENTRE SPORTIF.**

CONSIDÉRANT QUE la structure du dôme de l'aréna
doit avoir un renforcement de
poutrelles en acier afin de
supporter les deux (2) évapo-
rateurs à être installés par la
firme LeProhon.

CONSIDÉRANT la demande de soumission
transmise aux firmes LFC,
Atelier Gilles Aspirault,
Soudure Jones, Soudures DLM,
Atelier de soudure Rimouski,
Multi soudure DGL, Construction
CEG, Les Structures DGL et
Structures PMI pour la
fabrication et l'installation de
quatre (4) poutrelles en acier
répondant aux exigences de la
compagnie LeProhon.

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue de la
firme "Les Structures DGL" au
montant de 33 917,62 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette facture est admissible au
projet PIC150 de DEC Canada.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la
soumission de la compagnie Les Structures DGL au
montant de 33 917,62 \$ pour le renforcement du
dôme de l'aréna par la fabrication et l'instal-
lation de quatre (4) poutrelles en acier
répondant aux exigences de la compagnie LeProhon.

**17. RÉSOLUTION 17-098 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2016 À
PLOMBERIE FORILLON - RÉF. : TRAVAUX DE PLOMBERIE
AU CENTRE SPORTIF.**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de plomberie prévus
dans le projet de rénovation du
Centre sportif ont été réalisés.

CONSIDÉRANT la facture 2016 de la firme
Plomberie Forillon au montant de
21 055,79 \$, taxes incluses,
pour la réalisation de ces
travaux.

CONSIDÉRANT QUE cette facture est admissible au
projet PIC 150 de DEC Canada.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture 2016 de la firme Plomberie Forillon au montant de 21 055,79 \$, taxes incluses.

18. RÉSOLUTION 17-099 - PAIEMENT DE LA FACTURE 1610 À LA COMPAGNIE STEEVES LALIBERTÉ ÉLECTRIQUE INC. - RÉF. : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le projet de rénovation majeure au Centre sportif (éco-glace).

CONSIDÉRANT QUE tout le système électrique a dû être refait dans les chambres des joueurs, la chambre d'arbitre et les salles de bain.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :
- Steeves Laliberté Électrique inc. au montant de 33 850 \$ + taxes applicables
- Le Groupe Ohméga : 51 000 \$ + taxes applicables

CONSIDÉRANT les travaux effectués ainsi que la facture 1610 de la firme Steeves Laliberté Électrique inc. au montant de 37 150 \$, plus taxes applicables, soit la somme de 33 850 \$ prévue à la soumission plus la somme de 3 300 \$ en travaux imprévus.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture 1610 de la compagnie Steeves Laliberté Électrique inc.

19. RÉSOLUTION 17-100 - TRAVAUX D'ISOLATION DES TUYAUX DE DRAINAGE - RÉF. : CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le projet de rénovations majeures au Centre sportif (éco-glace).

CONSIDÉRANT QU' il est important d'isoler les tuyaux de drainage pour éviter le gel de ceux-ci.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme "Plomberie Forillon" au montant de 13 000 \$, plus taxes applicables, pour l'isolation de 369 pieds de tuyaux de drainage.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Murdochville accorde à la firme "Plomberie Forillon" le contrat d'isolation de 369 pieds de tuyaux de drainage au Centre sportif et ce, pour la somme de 13 000 \$ + taxes applicables.

20. RÉSOLUTION 17-101 - ANNULATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES BÂTIMENTS VACANTS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a démoli un bâtiment vacant et désuet, soit le 707, 3^e Rue.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a vendu deux (2) bâtiments vacants, soit le 364-370, avenue Miller et le 612-622, rue des Bouleaux.

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Ville, la Mutuelle des Municipalités du Québec, exige l'adoption d'une résolution pour radier ces items de la police d'assurance de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour faire les démarches auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec visant l'annulation de la police d'assurance responsabilité pour les trois items suivants, soit le bâtiment situé au 707, 3^e Rue, pour cause de démolition, le bâtiment situé au 364-370, avenue Miller pour cause de vente et le bâtiment situé au 612-622, rue des Bouleaux pour cause de vente.

QUE la liste des bâtiments vacants soit et est radiée de la police d'assurances de la Ville de Murdochville auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Mutuelle des Municipalités du Québec.

21. RÉSOLUTION 17-102 - RÉVISION PÉRIODIQUE - RECONNAISSANCE POUR EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or Les Montagnards de Murdochville a obtenu le 3 septembre 2008, une reconnaissance pour exemption de taxes foncières.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une révision périodique, la Commission municipale du Québec se doit de consulter la Municipalité afin de connaître son avis concernant cet exemption de taxes.

POUR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville fasse savoir à la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à la poursuite de la reconnaissance pour l'exemption de taxes foncières le Club de l'Âge d'Or Les Montagnards de Murdochville pour l'activité exercée au 485, avenue Wilfrid-Doucet, à Murdochville.

22. RÉSOLUTION 17-103 - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER. RÉF. : AVENTURE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a signé le 20 juillet 2012 une entente de partenariat avec Aventure Murdochville et la Société d'habitation du Québec concernant le programme de supplément au loyer.

CONSIDÉRANT QUE cette première entente avait une durée de 5 ans.

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018 (rés. 16-101)

CONSIDÉRANT la facture d'Aventure Murdochville qui se détaille comme suit :

- Année 2016 : 576.00 \$ (selon la SHQ)
- Année 2015 : (772.00 \$) (correctif apporté par la SHQ)
- Année 2014 : 1 700.40 \$ (correctif apporté par la SHQ)

TOTAL : 1 504.40 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville paye la facture de Aventure Murdochville au montant de 1 504,40 \$ dans le cadre du programme de supplément au loyer.

23. RÉSOLUTION 17-104 - DEMANDE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Tommy Bernatchez, président du Syndicat des employé(e)s de la Ville de Murdochville, datée du 8 novembre 2017 dans laquelle demande est faite afin que la Ville offre au Syndicat un forfait de deux (2) nuitées dans l'un des chalets du Centre de plein air du lac York au cours de la saison estivale 2018 et ce, afin qu'il le remette à l'un de ses membres lors de son souper de Noël.

POUR CE MOTIF,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville offre au Syndicat des employé(e)s de la Ville de Murdochville un forfait de deux (2) nuitées dans l'un des chalets du Centre de plein air du lac York et ce, afin qu'il le remette à l'un de ses membres lors de son souper de Noël.

24. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 17-105 - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES BÂTIMENTS VACANTS.

CONSIDÉRANT QUE le courtier en assurances "AssurExperts Clovis Morris inc." a trouvé une compagnie d'assurances, soit la compagnie Loyd's, pouvant assurer nos bâtiments vacants pour responsabilité civile seulement, et ce à raison de 300 \$ par bâtiment + 125 \$ de frais d'administration pour l'ensemble du dossier.

CONSIDÉRANT QUE la seule condition à cette offre est la garantie que deux (2) visites par semaine soient effectuées dans ces bâtiments.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre ci-haut décrite et fasse affaire avec la compagnie Loyd's pour l'assurance responsabilité civile des bâtiments vacants lui appartenant, et ce au coût de 300 \$ par bâtiment + 125 \$ de frais d'administration pour l'ensemble du dossier.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour faire les démarches auprès du courtier AssurExperts Clovis Morris inc. afin de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais

25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 19 h 50.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général et
greffier